



AVIS PUBLIC

## Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 598-1

*(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRO, c. A-19.1, art. 137.15)*

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, le conseil municipal de la ville de L'île-Perrot a adopté le règlement numéro 598-1 intitulé :

### **Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 598 afin d'en modifier diverses dispositions**

Le conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a statué par voie de la résolution numéro 22-06-01-09 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 juin 2022, soit à la date de la délivrance, par la MRC, du certificat de conformité numéro IP 2022-01.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'île-Perrot, ce 13 juin 2022.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Directrice des affaires juridiques et greffière